

## COMMUNIQUÉ

### PACTE FISCAL IMPACT DE 1 M\$ SUR LE BUDGET 2015

**Baie-Comeau, le 10 novembre 2014.** – Bien que l'impact moyen du pacte fiscal mis en place par le gouvernement du Québec devait se situer à 1,2 % du budget de la municipalité, la Ville de Baie-Comeau subira une coupure de 1 M\$ sur le budget 2015, ce qui représente un peu plus de 1,5 %. Soulignons que ce calcul a été fait à partir du budget 2014 de la Ville qui s'élevait à 66,5 M\$.

Ainsi, dans le détail, il est question d'une diminution de la compensation TVQ, passant de 62,8 % à 50 %, totalisant environ 200 000\$, d'une réduction des compensations tenant lieu de taxes de l'ordre de 251 773 \$, et de l'abolition de la compensation « Antipollution » pour une somme de 562 600 \$.

Malgré l'annonce de ce pacte fiscal à un mois du dépôt du budget et les autres pertes de revenus déjà connues, notamment la baisse de compensation pour le barrage McCormick et certains effets des contestations du rôle d'évaluation 2013, le maire de Baie-Comeau, monsieur Claude Martel, ne songe pas à augmenter les taxes municipales. « Pour vous donner un exemple de l'impact du pacte fiscal, avec 1 M\$ nous sommes capables de ramasser la neige pendant un hiver complet et de couvrir la subvention annuelle relative au protocole d'entente au Centre des arts de Baie-Comeau. C'est une perte de revenus énorme », a indiqué monsieur Martel. « Cependant, nous n'avons nullement l'intention de transférer ce fardeau sur les épaules des contribuables. C'est un engagement du conseil municipal. Nous puiserons plutôt dans nos surplus pour combler cet écart financier », a-t-il annoncé.

- 30 -

Source : Mathieu Pineault, coordonnateur  
Division des communications et de la clientèle  
418 296-8142